



**Déclaration simplifiée
d'évaluation d'incidences
Natura 2000
(art R414-23 code environnement)**



**Autorisation d'Occupation Temporaire
sur le Domaine Public Maritime**

Coordonnées du porteur de projet (nom, adresse, téléphone et @mail) :

Commune de Puyravault, impasse de la mairie 85450 PUYRAVAULT
mairie.puyravault85@wanadoo.fr / 02.51.28.61.99

Nature du projet :

Renouvellement d'une demande d'autorisation d'occupation temporaire de Domaine Public Maritime pour
notre ZMEL « mouillage de l'épine » pour une durée de 15 ans

Commune(s) concernée(s) : Puyravault 85 (Vendée)

Site (s) concerné (s) par le projet

SIC (Site d'intérêt Communautaire) • Directive « Habitats » / ZPS (Zone de protection Spéciale) — Directive « Oiseaux »

SIC ou zps	CODE DU SITE	NOM DU SITE	Site (s) concerné (s)
SIC	FR5200653	Marais Breton et Baie de Bourgneuf. Ile de Noirmoutier et Forêt de Monts	
zps	FR5212009	Marais Breton et Baie de Bourgneuf. Ile de Noirmoutier et Forêt de Monts	
ZPS	FR5212014	Estuaire de la Loire — Baie de Bourgneuf	
SIC	FR52020f2	Estuaire de la Loire Sud — Baie de Bourgneuf	
SIC	FR5200654	Côtes rocheuses, dunes, landes et marais de l'Ile d'You	
SIC	FR5202013	Plateau rocheux de l'Ile	
ZPS	FR5212015	Secteur marin de l'Ile d'Yeu jusqu'au continent	
SIC	FR5200655	Dunes de la Sauzaie et Marais du Jaunay	
SIC	FR520C656	Dunes, forêt et marais d'Olonne	
zps	FR5212010	Dunes, forêt et marais d'Olonne	
SIC	FR5200657	Marais de Talmont et zones littorales entre Les Sables et Jard-sur-Mer	
SIC	FR5200659	Marais Poitevin	X
ZPS	FR5410100	Marais Poitevin	X
zps	FR5402012	Plateau de Rochebonne	
SIC	FR5400469	Pertuis Charentais - Rochebonne	X
zps	FR5412026	Pertuis Charentais • Rochebonne	X

Durée d'activité et période d'installation (à préciser jour/mois/année) :

Demande pour une durée de 15 ans ; soit du 1^{er} janvier 2026 jusqu'au 31 décembre 2040

Surface occupée : La zone de mouillage occupée est de 200 mètres le long l'étier sur sa rive gauche et de 30 mètres de large sur les relais de mer, soit environ une superficie de 60 ares.

Type d'occupation (s) envisagée (s) (ex. permettant de les préciser : activités économiques (restaurants, pédalos, matelas de plage ; ouvrages d'accès (ouvrages de mise à l'eau, escaliers, ; aménagements côtiers (enrochements, clôtures, mouillages, pontons,...) ; réseaux (canalisations, câbles,...)

L'activité est exclusivement réservée à la pêche, aux loisirs et à la promenade.

L'accès aux mouillages est interdit aux dériveurs multicoques et toute embarcation de plus de 8 mètres de long et 3,50 de largeur.

Ce mouillage est uniquement exploité par les adhérents de l'association « port de l'épine » qui en a la gestion par délégation communale.

L'amarrage des bateaux se fait dans les conditions de la notice descriptive.

Il n'est pas prévu de stationnement d'embarcation habitée. La gestion des eaux grises doit se faire dans une structure portuaire habilitée.

Type d'espace(s) utilisé(s) (voirie, parking, pré-salés, plage, bande des 300 m, dune, espace maritime, zone de baignade, chenal de navigation, baignade.....)

Stationnement des véhicules : Des emplacements aménagés par les communes de Puyravault et Sainte Radegonde des noyers, à proximité de l'accès la zone de mouillage par la digue et à l'extérieur du périmètre de la réserve.

Organisation des accès terrestres : L'accès au port est possible à la porte à flot de l'épine, par la route transversale qui relie la D 10 A à la D 25 F. A partir de cette route, l'accès aux pontons est réalisé par un chemin piétonnier au niveau de la digue, A cet endroit, sont organisés des parkings permettant le stationnement aux véhicules de secours, aux véhicules des usagers et aux véhicules autorisés (conformément à l'article no 20 du décret no 96/613).

Organisation des accès nautiques : L'accès à la zone de mouillage se fait par la Sèvre Niortaise et par l'étier à marée haute, La navigation n'est plus possible à marée basse.

Une description détaillée du projet sur papier libre devra être jointe,

Situation géographique : joindre une Carte de localisation précise du projet ou du tracé (plan masse, plan cadastral..), en précisant les éventuelles installations et la localisation des zones décrites ci-dessous

Installations envisagées :

A décliner par site occupé

Site 1 -lieu:

- type :
- surface : :
- nombre :
- Aménagements Connexes :
- activités annexes ou périphériques .
- zones de parking :
- zones de stockage .
- zones de nettoyage :
- zones de sanitaires :
- cheminements d'accès, signalisation :
- animations :

Utilisation de véhicules motorisés dans le cadre de l'activité (cocher la case) :

☒ non

☐ oui

Si oui, préciser le type du (ou des) véhicule (s) et le motif (ex. : aménagement zone d'activité, rangement, ramassage, remise en état du lieu, , ...

Gestion des déchets :

- Types de déchets produits :

- Mode de gestion (container, recyclage...):

Le projet d'occupation du DPM se déroulant en tout ou partie à l'intérieur d'un ou de site(s) Natura 2000, il conviendra d'exposer les incidences potentielles sur les habitats ou les espèces protégées dans le tableau ci-dessous.

Incidences potentielles sur les habitats ou les espèces protégées * :

Espèces / habitats :	Action(s) potentielle (s) pouvant avoir des effets sur le milieu :	Perturbation-dégradation potentielle(s) : OUI - NON Si OUI préciser	Mesure(s) prise(s) pour atténuer ou supprimer les effets	Incidence finale attendue : OUI - NON Si OUI **
Milieu dunaire				

Espèces animales aquatiques/côtières/terrestres				
<i>Exemples : loutre d'Europe</i>	<i>- Déangement ponctuel important (bruit,)</i>	<i>OUI</i>	<i>Vitesse modérée à l'approche du site</i>	<i>NON</i>
Oiseaux				
<i>Exemple : Gravelot à collier interrompu</i>	<i>- F." période de nidification : bruit, assa e</i>	<i>OUI</i>	<i>Hors période de nidification</i>	<i>OUI l'évaluation est à poursuivre (voir</i>
Gorgebleue à miroir	Période de nidification	Oui dans le prés salés à proximité immédiat des cheminement (perturbation restant faible)	Rester sur les cheminement prévus (ne pas circuler sur les digues)	NON
Cisticole des joncs	Période de nidification	Oui dans le prés salés à proximité immédiat des cheminement (perturbation restant faible)	Rester sur les cheminement prévus (ne pas circuler sur les digues)	NON
Bergeronnette printanière	Période de nidification	Oui dans le prés salés à proximité immédiat des cheminement (perturbation restant faible)	Rester sur les cheminement prévus (ne pas circuler sur les digues)	NON
Bruant des roseaux	Période de nidification	Oui dans le prés salés à proximité immédiat des cheminement (perturbation restant faible)	Rester sur les cheminement prévus (ne pas circuler sur les digues)	NON
Poissons				
<i>Exemple : anguille</i>	<i>Destruction milieu</i>	<i>NON</i>		<i>NON</i>

Habitats naturels				
Prés salés à Oenanthé Foucault (espèce protégée)	- Piétinement, de circulation	OUI : piétinement	Pas de création de chemin en plus des chemins existantes. Seul le chemin pourra être entretenu (fauche des chemins d'accès au ponton seulement ; entretien des abords sur 30 cm au maximum)	NON

Conclusion :

Le site est intégralement dans la RNN Baie Aiguillon.

Il est de la responsabilité du demandeur de l'AOT sur le DPM de conclure à l'absence ou non incidence de son projet sur un ou plusieurs sites Natura 2000.

Nota : à titre d'information, le projet est susceptible d'avoir une incidence sur un ou plusieurs sites, Natura 2000, notamment en cas de:

- Destruction ou dégradation habitat naturel remarquable ayant contribué au classement Natura 2000 du ou des sites concerné(s)
- Destruction ou perturbation dans la réalisation de son cycle vital d'une espèce remarquable ayant contribué au classement du ou des sites concerné(s)

En conclusion, votre occupation est-elle susceptible d'avoir une incidence sur un ou plusieurs site(s) Natura 2000 ? cocher la case

☒ **NON (si l'entretien de cheminements respects les recommandations et que la circulation se cantonne aux cheminements existants)**

Ce formulaire dûment renseigné, complété des éventuelles pièces complémentaires, est à joindre en complément de la demande d'AOT et à adresser à la Délégation Mer et Littoral (adresse ci-dessous)

**** ☐ OUI**

L'évaluation des incidences Natura 2000 doit se poursuivre. Un dossier complet devra être établi. C'est ce dossier qui devra être transmis en complément de la demande d'AOT et à adresser à la Délégation Mer et Littoral (adresse ci-dessous) :

Direction Départementale des Territoires et de la Mer
Délégation à la Mer et au Littoral
1, quai Dingler — BP 10366
85108 LES SABLES D'OLONNE Cedex

Fait à : **PUYRAVAULT**

Le : 25 avril 2025

Signature : Mme Le maire

Charlotte Vigneux



- * Des fiches simplifiées des DOCOB par site Natura 2000 sont disponibles sur le site internet de la Préfecture de Vendée http://www.vendee.gouv.fr/les-sites-natura-2000-en-vendee-a792_html
- * Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez Consulter les sites internet suivants :
- * Préfecture Vendée : http://vmw.vendee.gouv.fr/natura-2000-r184_html
- * Portail Natura 2000 : <http://www.natura2000.fr/>
- * DREAL Pays de Loire : http://Mrvwpays-de-la-loire_developpement-durable.gouv.fr/natura-2000-r25g_html
- * Géoportail : <https://vu.wgéoportail.gouv.fr/>

